

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 21 octobre 2015.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1 – Décision du 17 août 2015 :**

Portant sur le remboursement du sinistre vol avec effraction à la piscine municipale le 31 juillet 2015 par l'assurance GAN – 26 200 Montélimar pour un montant de 492.58 €.

**2 – Décision du 28 août 2015 :**

Portant sur la mission de représentation de la commune par Maître RIBEYRE dans le cadre de la procédure l'opposant à M Philippe VENDRAN. Le montant des honoraires sera de 2 600 € HT soit 3 120 € TTC.

**3 – Décision du 15 septembre 2015 :**

Portant sur les travaux d'éclairage public La Condamine et Cité des cadres par SPIE SUD-EST Montélimar pour un montant de :

- EP La Condamine : 1 860.00 € HT soit 2 232.00 € TTC.
- EP Cité des cadres : 1 875.00 € HT soit 2 250.00 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,  
VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

**4 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :**

- Le 10 août 2015 DIA transmise le 10 août 2015 par Maître MARTINEL à AVIGNON (84).
- Le 03 septembre 2015 DIA transmise le 03 septembre 2015 par Maître AUBERT à AUBENAS (07).
- Le 14 septembre 2015 DIA transmise le 14 septembre 2015 par Maître FAUCHATRE à VIVERS (07).

Fait à Alba La Romaine, le 21 octobre 2015.

Le Maire,  
André VOLLE.

